



## Annnonce du ministre de l'Economie et des Finances sur la trajectoire fiscale du réseau des CCI

Le Ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le MAIRE, a annoncé l'arbitrage du gouvernement sur la trajectoire des ressources fiscales affectées aux CCI lors d'un entretien le 20 juin avec Pierre GOGUET, Président de CCI France accompagné de François-Xavier BRUNET, Vice-Président de CCI France et Président de la CCI de Tarbes et Hautes-Pyrénées, de Vianney DE CHALUS, Président de la CCI Normandie, et de Frank BELLION, Président de la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest.

**L'arbitrage du gouvernement sur la trajectoire de la taxe pour frais de chambre, est une baisse de 100 M€ par an sur 4 ans ce qui amènerait le plafond résiduel de la TFC à 375 M€ en 2022, à contractualiser dans le cadre d'un nouveau contrat d'objectifs et de performance.**

Au cours de cet entretien, le Ministre a confirmé également sa volonté de renforcer la tête de réseau CCI France et de mettre en place un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP). Les Présidents ont soulevé auprès du ministre l'impact très négatif de cet arbitrage, tant sur le plan économique que social, laissant présager de vives réactions de notre réseau.

Pierre GOGUET a demandé au Ministre, qui l'a accepté, de venir exposer devant notre Assemblée générale extraordinaire du 10 juillet prochain le sens de cet arbitrage lourd de conséquences.

**Afin de répondre aux médias, aux acteurs économiques et politiques, nous mettons à votre disposition un premier niveau de réactions que vous pourrez adapter à votre contexte local.**



Eléments de langage  
à destination des Présidents de CCI  
suite à l'annonce  
du ministre de l'Economie et des finances  
sur la trajectoire fiscale du réseau des CCI

[Télécharger](#)

- [Le message du Président GOGUET](#) adressé le 20 juin aux Présidents du réseau.
- [Article](#) du Figaro du 20 juin : « Les Chambres de commerce à nouveau mises à la diète », pour lequel Pierre GOGUET a été interviewé.



- Suite à l'action de sensibilisation qui a été menée par les CCI auprès de leurs parlementaires sur la base de l'annonce d'une baisse de 100 millions d'euros de TFC en 2019, [32 questions écrites](#) relatives à la situation financière des CCI et au non-respect de l'engagement gouvernemental ont été déposées au Parlement.

## Présentation du plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE)

Le projet de loi du plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) a été présenté en Conseil des ministres le 18 juin 2018.



[Le PACTE en 10 mesures](#)



[Le projet de loi Pacte en détail](#)



[Les cessions de participations publiques](#)

Parmi les 70 articles (voir le [texte](#)) qu'il contient et qui intéressent les ressortissants du réseau des chambres de commerces, plusieurs dispositions impactent directement les CCI.

Principale disposition concernant le réseau des CCI, **l'article 13** prévoit une modernisation du cadre juridique des CCI pour :

- Sécuriser juridiquement les interventions des CCI sur le champ concurrentiel ;
- Sécuriser juridiquement l'emploi de services numériques pour l'accomplissement des missions des CCI ;
- Autoriser largement le recrutement de collaborateurs en droit privé ;
- Octroyer à CCI France la mission de développer une offre nationale de services ;
- Confier à CCI France le soin de mettre en place une GPEC nationale ;
- Généraliser le vote électronique pour les élections consulaires.

Par ailleurs, **l'article 1er** procède au remplacement des Centres de formalités des entreprises (CFE) par une plateforme dématérialisée unique, à partir du 1er janvier 2021. Conformément aux souhaits des instances de CCI France, ce même article prévoit que dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, les CCI reçoivent de l'organisme unique « les informations nécessaires à l'exercice de leurs missions et permettant notamment d'identifier et d'entrer en contact avec les entreprises de leur circonscription ».

Enfin, **l'article 7** du projet de loi procède à un recentrage de la composition du Conseil d'administration de Business France, supprimant la représentation explicite des parlementaires, des organisations professionnelles et des réseaux consulaires, en France comme à l'étranger. Les représentants de CCI France et de CCI France International ne pourraient plus dès lors y siéger que comme personnalités qualifiées, ce à quoi s'est engagé le gouvernement.

Le monde économique accueille plutôt favorablement ce projet de loi qui comprend des mesures de simplification (registre unique des entreprises, suppression de l'obligation du SPI), des mesures d'assouplissement des obstacles à la croissance des entreprises (assouplissement des seuils d'effectifs), des mesures en faveur du financement et de l'innovation des entreprises.

[L'avis](#) du Conseil d'Etat

[La présentation](#) en Conseil des ministres

[#PACTE en clair](#).- En ligne sur le site du Gouvernement

[Communiqué de presse](#) de CCI France du 19 juin faisant suite à la présentation en Conseil des ministres du 18 juin du projet de loi PACTE



CCI France mettra à disposition très prochainement, une analyse détaillée du projet de loi ainsi que des éléments de positionnement en vue **de l'examen parlementaire qui débutera au mois de septembre à l'Assemblée nationale.**



## ACTUALITE DU RESEAU DES CCI



### CCI de France lu dans les médias

- [Article](#) des Echos du 7 juin : « Bercy prêt à chambouler le financement des Chambres de commerce » **suite à la déclaration du Ministre de l'économie et des finances** auditionné le 7 juin par la commission d'évaluation des politiques publiques à l'Assemblée nationale et contenant une réaction de Pierre GOGUET.

**Propos de Bruno Le Maire à l'Assemblée nationale** : « ... nous sommes par ailleurs dans un travail de réorganisation en profondeur des CCI pour qu'elles soient plus efficaces et pour réfléchir à un financement des CCI qui ne se ferait plus sur la base d'une taxe affectée mais de prestations financées par les entreprises, avec une logique qui est très simple : soit ces prestations sont utiles aux entreprises et dans ce cas-là les CCI arriveront à se financer sur cette base-là, soit elles ne le sont pas et dans ce cas-là il n'y a aucune raison qu'il y ait une taxe affectée pour le financement de ces opérations. »

- [Entretien](#) de Pierre GOGUET sur le commerce, dans le numéro de la Tribune des Petites Villes



### Loi SAPIN II - Représentants d'intérêts – Nouvelle approche de la HATVP sur les élus des CCI



Par courrier en date du 28 mai 2018, **la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) a confirmé officiellement un revirement d'interprétation concernant les obligations s'appliquant aux élus des CCI en matière d'encadrement des activités de représentation d'intérêts.**

**Alors qu'il nous avait été précédemment indiqué que la loi Sapin 2 ne s'appliquait pas aux élus des CCI (car la représentation d'intérêts entraine dans l'exercice de leur mandat comme les élus politiques), la HATVP considère désormais que les obligations déclaratives s'appliquent aussi aux présidents, membres du bureau ou autres élus spécifiquement désignés** pour conduire des actions de communications au sens de la loi.

Ainsi, devront être inscrits au répertoire de la HATVP les élus de CCI (uniquement Présidents et membres du Bureau) qui pratiquent une activité principale ou régulière de représentation d'intérêts auprès des cibles institutionnelles nationales (Gouvernement, cabinets ministériels, députés, sénateurs, Préfets, etc).

Le courrier indique que la HATVP fera preuve de tolérance pour les inscriptions et déclarations de ces élus.

Notons par ailleurs que les obligations déclaratives relatives aux actions de représentations auprès des cibles régionales ou locales, qui devaient entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2018, seront repoussées au 1<sup>er</sup> juillet 2021, suite à l'adoption d'un amendement au projet de loi pour une société de confiance toujours en examen au Parlement.

[Le guide pratique](#) pour vous aider dans vos démarches est donc modifié en ce sens pour tenir compte de cette nouvelle approche.



### La grande consultation des entrepreneurs – 29ème vague de mai



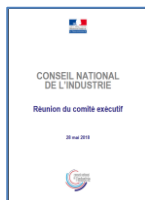
Le moral des chefs d'entreprise marque le pas... Dans un climat social toujours tendu, le jugement qu'ils ont de l'action du Président de la République en pâtit comme leurs anticipations sur l'avenir de l'économie française.

Notons que contrairement aux prises de positions de certaines organisations professionnelles, la mise en place du prélèvement à la source en 2019 est accueillie favorablement par une majorité de chefs d'entreprise, y compris de TPE-PME.

[Article de la Tribune](#) du 28 mai  
[L'intégralité des résultats](#)

## ACTUALITE GOUVERNEMENTALE

### Conseil national de l'industrie (CNI) – 28 mai



Le Premier ministre, Édouard PHILIPPE, a présidé le Comité exécutif du Conseil national de l'industrie (CNI), le 28 mai 2018 au cours duquel il a dressé le bilan des actions lancées à l'automne dernier ainsi que les nouvelles priorités de travail du CNI pour les mois à venir. Il a également présenté les différentes mesures pour accompagner le développement de l'industrie française, notamment pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises industrielles.

[Le dossier de presse](#)

[Le discours](#)

C'est dans ce dossier de presse que figure l'annonce d'une baisse de TFC affectée aux CCI en 2019 pour un montant de 100 millions d'euros, en tant que mesure d'allègement des impôts sur la production (en page 36).

### Grand Plan Investissement (GPI) – comité de surveillance, politique d'innovation – 21 juin



Le Premier ministre, Édouard PHILIPPE, en déplacement à l'Institut de recherche technologique de Metz, jeudi 21 juin, a installé un comité de surveillance pour le Grand Plan d'investissement de 57 milliards d'euros.

Le Premier ministre a annoncé la création d'un « conseil pour l'innovation ». Il "comprendra des représentants du monde de la recherche, de l'entreprise, de l'accompagnement des start-ups et de l'investissement". Enfin, Edouard Philippe a **annoncé la "phase IV" des pôles de compétitivité pour 2019**. "Nous en préparerons le cahier des charges avec les régions. Avec un haut niveau d'exigence. Parce que ce doit être l'occasion pour les pôles de monter en gamme, d'acquérir une taille critique", a-t-il indiqué.

Le [discours](#).

[Le dossier de presse](#)

## ACTUALITE PARLEMENTAIRE

**Le Parlement est convoqué en session extraordinaire le 3 juillet 2018  
et sera réuni en Congrès le 9 juillet 2018**

- [Décret](#) du 18 juin 2018 portant convocation du Parlement en session extraordinaire avec l'ordre du jour :
  1. Le débat d'orientation des finances publiques ;
  2. L'examen ou la poursuite de l'examen des projets et propositions de loi dont projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ; projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ; projet de loi renforçant l'efficacité de l'administration pour une relation de confiance avec le public (Droit à l'erreur).



### Projet de loi ELAN : adoption à l'Assemblée nationale – 12 juin

L'Assemblée nationale a adopté le mardi 12 juin le projet de loi Evolution du logement et aménagement numérique (ELAN). Les principales dispositions intéressant le réseau des CCI concernent la revitalisation des centres-villes et figurent à l'article 54, ainsi qu'après l'article 54. C'est dans l'article 54 que sont créées les Opérations de Revitalisation de Territoire(ORT), cadres de mise en œuvre du plan Action Cœur de Ville. Les CCI peuvent être signataires des conventions ORT en tant « qu'établissements publics intéressés » (Article 54, alinéa 5).

Lors de la séance publique, les députés ne sont pas revenus sur les deux nouveaux mécanismes de régulation commerciale prévus par le Gouvernement :

- La dispense d'examen et d'enregistrement en CDAC des autorisations d'exploitation commerciale (AEC) pour les projets dans le périmètre de l'ORT (Article 54, alinéa 29) ;
- La possibilité laissée au Préfet de suspendre, pour une durée de 3 à 4 ans, l'examen en CDAC des autorisations pour les projets en périphérie dans les communes signataires de l'ORT (alinéa 30) ou limitrophes de l'ORT (alinéa 31).

Une avancée est à noter concernant les critères fondant certaines décisions d'aménagement commercial : le Préfet pourra rendre sa décision de suspension des projets d'implantation commerciale en périphérie en prenant en compte une « analyse des données sur la zone de chalandise », et notamment une analyse du « taux de vacance commerciale » (Article 54, alinéa 30 et 31). Ce qui revient à appuyer sa décision sur des études d'impacts économiques, comme demandé depuis plusieurs mois par le réseau des CCI. Cette disposition a été introduite dans le projet de loi suite au dépôt d'[un amendement](#) par Annaïg Le Meur, députée LREM du Finistère, rencontrée par CCI France. Il a ensuite été conforté par [un amendement du Gouvernement](#).

Le [texte](#) sera examiné au Sénat en commission à partir du 3-4 juillet, puis en séance publique à partir de mi-juillet.

[Le communiqué du Ministère de la Cohésion des territoires](#)



### Projet de loi « liberté de choisir son avenir professionnel » - 19 juin

**L'Assemblée nationale a adopté le 19 juin 2018 en vote solennel le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.** Il sera désormais examiné par le Sénat, en commission des affaires sociales le 27 juin puis en séance publique à compter du 9 juillet. Les CCI ont par conséquent une nouvelle opportunité de faire valoir leurs actions et leurs messages. Il s'agit d'un sujet majeur pour notre réseau, pour lequel l'apprentissage constitue une mission majeure, et pour nos ressortissants, qui ont un besoin sans cesse renouvelé de main-d'œuvre qualifiée.

Le projet de loi a connu de profondes évolutions lors de sa lecture à l'Assemblée nationale. On notera notamment les modifications suivantes :

- L'adoption d'un amendement visant à préciser les missions des réseaux consulaires en matière d'apprentissage : outre la formation elle-même, la loi liste désormais l'accompagnement des entreprises pour la préparation du contrat d'apprentissage, la médiation, la formation des maîtres d'apprentissage, la participation au service public régional de l'orientation et la participation à la gouvernance régionale de l'apprentissage. Cette liste est plus limitée que celle proposée initialement par notre amendement, mais elle a le mérite de donner une visibilité sur notre mission « Développement de l'Apprentissage » ;
- Le calendrier de mise en œuvre des opérateurs de compétences, appelé à remplacer les OPCA, a été avancé d'un an ;
- L'exclusion des CFA du bénéfice du hors-quota de la taxe d'apprentissage qui pourra cependant être fléché vers les écoles de notre réseau ;
- Une possibilité de moduler le coût au contrat, notamment pour tenir compte de l'accueil de personnes en situation de handicap ou de l'existence d'autres sources de financement public.

**Les amendements portés par le réseau des CCI à l'Assemblée nationale, à l'exception de l'amendement sur la clarification des missions, n'ont pas été adoptés malgré de nombreux dépôts parmi les députés de la majorité.**

Le projet de loi dans sa version adoptée par l'Assemblée nationale <http://www.assemblee-nationale.fr/15/ta/ta0128.asp>



### Table-ronde « Team France Export » - 29 mai

Le 29 mai, le Président Pierre GOGUET, a participé à une table-ronde organisée à l'Assemblée nationale par le groupe d'études « Attractivité de la France – export – investissement – compétitivité » présidé par la députée des Yvelines Marie LEBEC. Aux côtés de Christophe LECOURTIER, directeur général de Business France, et en présence des acteurs de l'exportation (Medef International, le CNCCEF, l'OSCI, ...) le président GOGUET a pu rendre compte de l'avancée de la contractualisation Business France/CCI/Régions et de la profondeur de la collaboration entre Business France et le réseau des CCI.

Cette table-ronde est la première d'un cycle visant à permettre aux députés de suivre la bonne mise en œuvre de la Team France Export. Suivront d'autres rencontres sur le thème du financement de l'exportation et de la formation des chefs d'entreprises exportateurs.



## Immersion en entreprise des sénateurs : la convention de partenariat entre CCI France et le Sénat se poursuit



**Remerciements aux CCI de Bayonne-Pays-basque et de Marseille** pour avoir organisé les immersions réussies et appréciées pour les sénateurs notamment pour :

- Le sénateur Daniel LAURENT dans l'entreprise AGOUR,
- Le sénateur Ronan LE GLEUT dans l'entreprise CILAS.

*Pour rappel, chaque CCI peut adresser à CCI France des propositions d'entreprises hôtes pour accueillir des immersions de sénateurs.*

[La convention de partenariat entre les CCI et le Sénat](#)

## Proposition de loi « Pacte national pour la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs »

Parallèlement au projet de loi ELAN, la proposition de loi sénatoriale intitulée « Pacte national de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs » **a été adoptée au Sénat le 14 juin**. Elle est le résultat des travaux depuis juillet 2017 du groupe de travail sur le sujet, présidé par Rémy POINTEREAU, sénateur du Cher (LR) et Martial BOURQUIN, sénateur du Doubs (PS). CCI France a été auditionnée par ce groupe de travail, ainsi que par le rapporteur de cette proposition de loi, Jean-Pierre MOGA, et associée à sa rédaction.

Cette proposition de loi devrait nourrir le projet de loi ELAN, notamment **son article 54**, car les dispositions de la proposition de loi sénatoriale concernent avant tout le commerce : modernisation du commerce de détail, refondation du droit de l'aménagement commercial, meilleure intégration de l'aménagement commercial aux projets territoriaux ou encore fiscalité incitative en faveur des centres-villes.

Les CCI accueillent favorablement ce texte qui prévoit notamment la réintégration dans les CDAC d'une personne qualifiée sur le commerce désignée par la CCI : « Sans prendre part au vote, les personnalités qualifiées désignées par la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers et de l'artisanat présentent la situation du tissu économique dans la zone de chalandise pertinente et l'impact du projet sur ce tissu économique » (article 13, alinéa 18).

Un amendement adopté en séance publique renforce le recours à l'expertise des CCI en permettant au préfet de département de les solliciter spécifiquement sur un projet d'implantation commerciale en amont (1 mois) de l'examen du dossier par la CDAC : « *La chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et de l'artisanat et la chambre d'agriculture peuvent réaliser, à la demande du représentant de l'État dans le département, des études spécifiques d'organisation du tissu économique, commercial et artisanal ou de consommation des terres agricoles préalablement à l'analyse du dossier de demande d'autorisation d'exploitation commerciale. Dans ce cas, le représentant de l'État adresse sa demande au plus tard un mois avant l'examen du dossier par la commission départementale d'aménagement commercial* » (article 13, après l'alinéa 28).

[Le texte adopté](#)

## Rapport sénatorial sur la stratégie industrielle de la France dans les territoires

La mission d'information sénatoriale sur "Alstom et la stratégie industrielle du pays", pilotée par Martial BOURQUIN (PS, Doubs), vient de livrer son rapport le 13 juin dernier. Il s'agit d'un plan en 45 propositions qui s'adressent tant à l'Etat qu'aux collectivités afin de créer un "écosystème complet" pour l'industrie tricolore.

[Le rapport](#)



## COLLECTIVITES TERRITORIALES

### Congrès de Villes de France : confirmation des modalités du plan « Action Cœur de Ville » et signatures des premières conventions



Lors du congrès de Villes de France qui s'est tenu à Cognac les 14 et 15 juin, le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques MEZARD, a rappelé que les 222 conventions du plan Action cœur de villes devraient toutes avoir été signées au 30 septembre 2018. Le Ministre a assumé ce ciblage vers les villes moyennes, qui constituent "des pôles de centralité absolument indispensables", "en synergie avec les territoires ruraux qui les entourent".

Il invite également à agir "en complémentarité" avec les régions et les départements qui ont parfois leurs propres dispositifs de soutien, à l'image du Grand Est qui vient de lancer son propre programme de revitalisation s'adressant à 37 villes.

La coordination du plan et des conventions associées a été confiée à Rollon MOUCHEL-BLAISOT, préfet et ancien directeur général de l'Association des maires de France (AMF). Présentant les conventions Cœur de Ville comme un « pacte d'associés », il a appelé à l'association la plus large possible des acteurs économiques, y compris ceux du commerce et de l'artisanat.

### 13e Assises du centre-ville organisées par Centre-Ville en mouvement : intervention de CCI France et de la CCI Moselle Métropole Metz – 6, 7 et 8 juin



La semaine précédant le Congrès des Villes de France se tenaient les 13èmes Assises du centre-ville organisées par l'association Centre-Ville en mouvement, dont CCI France est partenaire. Du 6 au 8 juin dernier, Metz a accueilli 1 400 congressistes représentant 180 villes et pour la première fois, des maires européens. Une occasion de comparer des modes de gouvernance et des politiques de renouvellement commercial dans les différents pays européens. Le plan Action Cœur de Ville a également été au centre des échanges, avec l'intervention du Ministre de la cohésion des territoires, Jacques MEZARD et de nombreux retours d'expériences d'élus locaux.

A cette occasion, Pierre GOGUET, président de CCI France, est intervenu en ouverture de ces Assises aux côtés de Patrick VIGNAL, président de Centre-Ville en mouvement et député LREM de l'Hérault, et de Dominique GROS, maire de Metz, afin de présenter les outils mobilisables dans les CCI et rappeler l'importance des avis rendus par les CCI en matière d'aménagement commercial. Patrick VIGNAL a soutenu les études d'impact des CCI, ainsi que leurs ressources. Le président de CCI France a également inauguré le salon aux côtés du ministre. Fabrice GENTER, président de la CCI Moselle, est intervenu le lendemain pour valoriser les observatoires du commerce des CCI.

### Mobilisation de CCI France pour « un nouveau pacte productif » lors de la 13e journée des Présidents de métropoles et d'intercommunalités (AdCF)

Lors de sa 13ème journée des présidents d'agglomérations et de métropoles organisée dans les locaux du CGET à Paris, l'AdCF a proposé un « pacte productif » aux acteurs économiques et fédérations industrielles. Le président de CCI France est intervenu lors de cette journée pour apporter son soutien à cette démarche et confirmer l'engagement des CCI en faveur du renouveau industriel de la France, notamment grâce à la mobilisation du réseau autour de l'Usine du Futur et le soutien au développement des PME-ETI. Il a également présenté CCI Store aux élus locaux présents.



Un premier document d'analyses et de propositions a été mis en débat et a été adressé aux adhérents de l'AdCF pour recueillir leurs réactions et témoignages. Des rencontres régionales seront consacrées à ces sujets dans les prochaines semaines et permettront d'en débattre. Avec un objectif : s'engager dans un pacte avec les grandes fédérations industrielles à l'automne. Les premières rencontres ont lieu à Nancy (Grand Est, 15 juin).

[Le document de travail de l'AdCF « Pour un pacte productif : les territoires s'engagent »](#)

Les prochaines rencontres régionales AdCF « développement économique et industrie » : [Rouen \(Normandie, 20 juin\)](#), [Marseille \(PACA, 12 juillet\)](#), [Albi \(Occitanie, 30 août\)](#). Elles associeront les exécutifs régionaux et des représentants des entreprises. Les CCI sont invitées à y participer dans le cadre du partenariat AdCF-CCI France.



## ACTUALITE EUROPEENNE



### Parlement européen des entreprises en Bulgarie - 11 et 12 juin



#EPE2018: Pierre Goguet, Vice President of #EUROCHAMBRES (and President of @CCIFrance) remarks that #skills gap has increased in the last years. More vocational #training is needed across Europe #FutureofEurope

A l'occasion de la Présidence bulgare de l'UE, Pierre GOGUET, vice-Président d'Eurochambres, est intervenu au Parlement européen des entreprises pour défendre la formation professionnelle. Cet événement de haut niveau rassemblait la plupart des représentants de CCI européennes autour de 4 thématiques capitales pour l'avenir de l'Europe : le marché unique, l'investissement et le commerce, les PME et l'entrepreneuriat, et la formation professionnelle.

Le Président s'est exprimé sur la formation professionnelle, soulignant la nécessaire adéquation entre les compétences acquises lors des études et l'employabilité des travailleurs de demain. « Le futur est incertain et nous ne pouvons pas le prédire, nous nous devons d'être ouverts, prêts et capables de nous adapter ».



### Retour sur les consultations citoyennes des CCI de mai et juin

#### Intervention de Nathalie LOISEAU, Ministre chargée des Affaires européennes lors de l'Assemblée générale de CCI France le 5 juin 2018

Les CCI ont été réactives à l'appel citoyen lancé par le Président Emmanuel Macron lors du discours de la Sorbonne. Pour l'heure, huit CCI ont d'ores et déjà organisé des consultations citoyennes : CCI Lozère, CCI Nice, CCI Martinique, CCI France, CCI Territoire de Belfort, CCI Maine et Loire et les CCI Grand Est et Alsace métropole. Une vingtaine d'autres doit suivre d'ici début octobre.



[\(voir la carte interactive des consultations citoyennes organisées par les CCI\)](#)



#### Contacts

#### Direction des Affaires publiques

Sylvie ALEGRE – [s.alegre@ccifrance.fr](mailto:s.alegre@ccifrance.fr) – ☎ 01.40.69.39.73 – Port. 06.86.16.34.37  
 Laure PREVOT – [l.prevot@ccifrance.fr](mailto:l.prevot@ccifrance.fr) - ☎ 01.40.69.37.79 – Port. 06.70.18.19.40  
 Anna CORLAY – [a.corlay@ccifrance.fr](mailto:a.corlay@ccifrance.fr) - ☎ +32 221 891 35 – Port. +32 488 013 446